



CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mai 2024

Responsable de service :
Laurence FARRUDGIA

DÉLIBÉRATION N° 20

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVAULT donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER
Mme Sophie DESPRÉS donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation	16/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

20. Signature de la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion 17

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune d'Aytré et cet établissement,

Précisant que pour l'année 2024, les tarifs des prestations pouvant être demandées au service Chômage sont fixés comme suit :

- étude et simulation du droit initial à indemnisation chômage (dont étude de rechargement) : **100,00 €**
- étude du droit en cas de reprise, réadmission, ou mise à jour du dossier après simulation : **31,00 €**
- étude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite : **18,00 €**
- étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : **12,00 €**
- suivi mensuel (tarification mensuelle) : **10,00 €**

AR Prefecture

017-211700281-20240523-D20_230524-DE

Reçu le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

- conseil juridique (30 minutes) : **10,00 €**
- calcul de l'indemnité de licenciement ou des montants minimum et maximum de l'indemnité de rupture conventionnelle pour les agents publics : **40,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- A l'unanimité des membres présents et représentés,

Adhère au service Chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée

Annexe 13 : Projet de convention

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Jonathan COULANDREAU
Secrétaire de séance